

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le SAMEDI 10 DÉCEMBRE, à 09 h 11, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 12).

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA (arrivé à 10 h 00 au rapport n° 22/7-006), Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

(dans l'ordre du tableau)

DINDAR Ibrahim	pour toute la durée de la séance	par Monique ORPHÉ
Gilbert ANNETTE	à compter de son départ à 10 h 24 au rapport n° 22/7-010	par Sonia BARDINOT
Geneviève BOMMALAIS	pour toute la durée de la séance	par Audrey BÉLIM
David BELDA	jusqu'à son arrivée à 10 h 00 au rapport n° 22/7-006	par Jean-François HOAREAU
Érick FONTAINE		par Julie PONTALBA
Gérard CHEUNG LUNG		par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Wanda YENG-SENG		par Noela MÉDÉA MADEN
Vincent BÈGUE		par Jean-Pierre HAGGAI

### **DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (43 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre du (de l', de la)	rapport n° (thématique)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	22/7-009
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>	présidente	FJJ	
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	président directeur général	NORDÉV	22/7-016
- <u>Éric DELORME</u>	délégués / Ville (titulaire)	ADIL	22/7-017
- <u>Julie LALLEMAND</u>	(suppléante)		
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	délégués / Ville (titulaire)	CROUS	22/7-022
- <u>Jean-Max BOYER</u>	(suppléant)		(culturel)
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	lien de parenté	Lokal de la Source	(culturel)
- <u>Sonia BARDINOT</u>	déléguée / Ville	CAUE de la Réunion	(éducation populaire)
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	lien de parenté	Lokal de la Source	(éducation populaire)
(2) <u>Gilbert ANNETTE</u> (mandataire : Sonia BARDINOT)	lien de parenté	ex-ANVPR	(handicap/ intégration/ Discrimination)
- <u>Philippe NAILLET</u>	lien de parenté	ADRIE	22/7-022 (insertion)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	(insertion)
- <u>Brigitte ADAME</u>	présidente	MDEN de la Réunion	(insertion)
- <u>Jean-Max BOYER</u>	employé		
- <u>Éricka BAREIGTS</u>	présidente	MLN	22/7-022
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	délégués / Ville		(insertion)
- <u>Raihanah VALY</u>			
- <u>Gérard FRANÇOISE</u>			
- <u>Christèle BEAUMIER</u>			
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	22/7-022 (prévention)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	Prévention PÉI	(prévention)
- <u>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</u>	partenaire	CÉVIF	(prévention)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	ARCV	(projet éducatif global)
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>	présidente	FJJ	(projet éducatif global)
- <u>Christelle HASSEN</u>	membre	Vivancia océan Indien	(projet éducatif global)

(voir à la page suivante)

## ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

(3)	<b>Geneviève BOMMALAIS</b> (mandataire : Audrey BÉLIM)	lien de parenté	ASD	<b>22/7-022</b> (sports)
(3)	<b>Geneviève BOMMALAIS</b> (mandataire : Audrey BÉLIM)	vice-présidente	ADÉSC	(sports)
-	<b>Marie-Anick ANDAMAYE</b>	lien de parenté	BCD	(sports)
-	<b>Arnaud HUGUET</b>	vice-président	OMS de Saint-Denis	(sports)
(4)	<b>Érick FONTAINE</b> (mandataire : Julie PONTALBA)	délégué / Ville	SHLMR	<b>22/7-024</b>
-	<b>David BELDA</b>	délégué / Ville	SÉDRÉ	<b>22/7-032</b>
CAP	Club Animation Prévention	FJJ	Foyer des Jeunes de Joinville	
NORDÉV	Société d'Économie mixte de Développement du Nord de la Réunion	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement	
CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires (théâtre Vladimir Canter)	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	
ex-ANVPR	Association nationale des visiteurs de personnes sous main de justice (ex-Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion)	MLN	Mission locale nord	
Prévention PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles	CÉVIF	Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales	
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis	
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien	
OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis	SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion	
(1) (3) (4)		élus absents		
(2)		parti au rapport n° 22/7-010		

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

David BELDA	arrivé à 10 h 00	au rapport n° 22/7-006
Noela MÉDÉA MADEN (voir élus intéressés : FJJ)	sortie à 10 h 17 revenue à 10 h 23	avant le rapport n° 22/7-009 au rapport n° 22/7-010
Gilbert ANNETTE	parti à 10 h 24	au rapport n° 22/7-010
Brigitte ADAME	sortie à 11 h 00 revenue à 11 h 21	au rapport n° 22/7-011 au rapport n° 22/7-016
Michel LAGOURGUE	sorti à 11 h 02 revenu à 11 h 22	au rapport n° 22/7-012 au rapport n° 22/7-017
Sonia BARDINOT	sortie à 11 h 13 revenue à 11 h 22	au rapport n° 22/7-013 au rapport n° 22/7-017
Éricka BAREIGTS (présidence de séance : Jean-François HOAREAU)	sortie à 11 h 13 revenue à 11 h 24	au rapport n° 22/7-013 au rapport n° 22/7-017
Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : NORDÉV)	sorti à 11 h 21 revenu à 11 h 24	avant le rapport n° 22/7-016 au rapport n° 22/7-017
Éric DELORME (voir élus intéressés : ADIL)	sorti à 11 h 21 revenu à 11 h 28	au rapport n° 22/7-015 au rapport n° 22/7-019
Julie LALLEMAND (voir élus intéressés : ADIL)	sortie à 11 h 22 revenue à 11 h 24	avant le rapport n° 22/7-017 au rapport n° 22/7-018
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 11 h 26 revenue à 11 h 31	au rapport n° 22/7-018 au rapport n° 22/7-021

(voir à la page suivante)

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

<p><b>Jean-Max BOYER</b> (voir élus intéressés : CROUS)</p> <p><b>Jacques LOWINSKY</b> (voir élus intéressés : Lokal de la Source)</p> <p><b>Sonia BARDINOT</b> (voir élus intéressés : CAUE de la Réunion)</p>	<p>sortis à 11 h 40</p> <p>revenus à 11 h 41</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p><b>Philippe NAILLET</b> (voir élus intéressés : ADRIE)</p> <p><b>Brigitte ADAME</b> (voir élus intéressés : MDEN de la Réunion)</p>	<p>sortis à 11 h 40</p> <p>revenus à 11 h 41</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p><b>Éricka BAREIGTS</b> (présidence de séance : Jean-François HOAREAU)</p> <p><b>Raihanah VALY</b></p> <p><b>Gérard FRANÇOISE</b></p> <p><b>Christèle BEAUMIER</b> (voir élus intéressés : MLN)</p>	<p>sortis à 11 h 40</p> <p>revenus à 11 h 41</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p><b>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</b> (voir élus intéressés : CÉVIF)</p> <p><b>Noela MÉDÉA MADEN</b> (voir élus intéressés : FJJ)</p> <p><b>Christelle HASSEN</b> (voir élus intéressés : Vivancia océan Indien)</p> <p><b>Marie-Anick ANDAMAYE</b> (voir élus intéressés : BCD)</p> <p><b>Arnaud HUGUET</b> (voir élus intéressés : OMS de Saint-Denis)</p>	<p>sortis à 11 h 41</p> <p>revenus à 11 h 42</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p><b>Jean-Pierre MARCHAU</b></p>	<p>sorti à 11 h 43</p> <p>revenu à 11 h 47</p>	<p>au rapport n° 22/7-023</p> <p>au rapport n° 22/7-027</p>
<p><b>Michel LAGOURGUE</b></p>	<p>parti à 11 h 52</p>	<p>au rapport n° 22/7-028</p>
<p><b>David BELDA</b> (voir élus intéressés : SÉDRÉ)</p>	<p>sorti à 11 h 56</p> <p>revenu à 11 h 58</p>	<p>avant le rapport n° 22/7-032</p> <p>au rapport n° 22/7-033</p>
<p><b>Stéphane PERSÉE</b></p>	<p>sorti à 11 h 57</p> <p>revenu à 12 h 03</p>	<p>au rapport n° 22/7-032</p> <p>au rapport n° 22/7-035</p>

**OBJET**        **Gestion de l'effectif communal**  
Création et transformation de postes

---

## **1.    Création de postes**

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

## **2.    Transformation de postes**

Suite aux derniers avancements de grade et promotion interne, il est proposé la transformation des postes figurant à l'annexe jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

**OBJET**            **Gestion de l'effectif communal**  
Création et transformation de postes

---

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le RAPPORT N°22/7-021 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

#### **ARTICLE 1**

Approuve la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

#### **ARTICLE 2**

Autorise, suite aux derniers avancements de grade et promotion interne, la transformation des postes figurant à l'annexe jointe.

#### **ARTICLE 3**

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal.

## ANNEXE : CREATION DE POSTES : DECEMBRE 2022

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal.

### I – Création d'emplois permanents de catégorie C

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction Coordination Evènementiel	Agent polyvalent	1	Adjoint Technique	35h	Installer les matériels dans les différentes actions événementielles ; Assurer le suivi des installations des équipements, des matériels de structures lourdes et diverses sur tout le territoire de la Ville.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Direction Coordination Mairies Annexes	Agent administratif	1	Adjoint administratif	35h	Accueillir et informer le public ; Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Direction Coordination Mairies Annexes	Agent polyvalent propreté	1	Adjoint technique	35h	Réaliser le nettoyage, le traitement d'enlèvement des objets encombrants, tous types de déchets et de lutte anti-vectorielle ; Entretien et nettoyer les voies de circulation et des trottoirs et des espaces publics.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction de la Santé Publique	Assistant de direction	1	Adjoint administratif	35h	Réaliser le traitement administratif des dossiers ; Suivre et gérer l'organisation et assister la Direction et les membres du service.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction des Sports	Agent de médiation	1	Adjoint technique	22.5h	Accueillir et établir des contacts avec les administrés ; Repérer les dysfonctionnements ; Informé et recueillir les réclamations ; Assurer une remontée d'information régulière.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction de l'Education	Chef Cantinière	1	Adjoint technique	35h	Contrôler, organiser et participer aux activités de production, de distribution et de service des repas ; Mettre en place, appliquer et faire appliquer la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction de la Police Municipale	Opérateur de vidéosurveillance	1	Adjoint administratif	35h	Contribue à la sécurisation des lieux, des espaces et des bâtiments publics par le biais d'une vidéoprotection ; Exploite les images en vue d'informer les partenaires chargés d'intervenir sur les sites.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.



Cabinet	Agent de sécurité	1	Adjoint technique	35h	Participer à la sûreté et à la sécurité des lieux publics ; Veiller à la protection des personnes et des biens ; Contrôler les différents accès.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 593.25 € et 2 216.49 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
---------	-------------------	---	-------------------	-----	--	--	---	---

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

## II – Création d'emplois permanents de catégorie B

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction des Ressources Humaines	Gestionnaire carrière paie	2	Rédacteur	35h	Appliquer et gérer à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l'ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction des Ressources Humaines	Gestionnaire des effectifs	1	Rédacteur	35h	Appliquer et gérer à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l'ensemble des processus de déroulement du recrutement.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction des Sports	Educateur Sportif	1	Educateur des APS	35h	Enseigner une ou plusieurs disciplines sportives dans le cadre de la politique définie par la ville auprès des clubs, écoles de sports, scolaires, quartiers et dispositifs ville ; Construire et réaliser des projets sportifs, Apporter une aide administrative aux clubs.	Titulaire du diplôme BEES – BPJEPS	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des éducateurs des APS territoriaux.
Direction de la Communication	Journaliste reporter d'image	1	Rédacteur	35h	Collecter des informations, Concevoir les reportages, de la rédaction à la réalisation (vidéo, sujets multimédia, photos...) ; Rédaction de différentes publications écrites ou audiovisuelles.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Direction Système Circulation de l'Information	Assistant ingénieur	1	Technicien	35h	Assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure système réseau et de la gestion courante de l'exploitation ; Surveiller le fonctionnement des équipements informatiques du centre de production ; Concevoir des procédures d'exploitation.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607, 31 € et 2 750, 70 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
--	------------------------	---	------------	-----	--	---	---	--

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

### **III – Création d’emplois permanents de catégorie A**

Afin d’accompagner les services dans la mise en œuvre des projets municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

<b>Direction</b>	<b>Intitulé de fonction</b>	<b>Nombre poste</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps travail</b>	<b>Missions</b>	<b>Niveau de recrutement</b>	<b>Niveau de rémunération</b>	<b>Modalité de recrutement</b>
Direction Générale Adjointe- Ville Fraternelle	Délégué de projet	1	Attaché	35h	Assiste la Direction générale dans la définition des orientations opérationnelles et stratégiques du service ; Participe aux commissions et aux réunions.	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 827,55 € et 4554,82 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des attachés territoriaux.
Direction Intégration, Handicap, Egalité et Lutte Contre les Discriminations	Chargé de mission préfigurateur	1	Attaché	35h	Assurer la préfiguration de l’équipement ; Elaborer un rétro planning, le diagnostic social ; Définir et rédiger le projet social en collaboration avec les partenaires ; Organiser des évènements divers.	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 827,55 € et 4554,82 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des attachés territoriaux.

Pour l’ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l’évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L’agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d’inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l’article L.332-8 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

## IV- Transformations d'emplois

⇒ Suite aux derniers avancements de grade et promotions internes, il est proposé la transformation des postes suivants.

	Emploi actuel		Emploi nouveau	
	Nature de l'emploi	Nombre	Nature de l'emploi	Nombre
<b>Filière administrative</b>	Adjoint administratif	- 8	Adjoint administratif principal de 2ème classe	8
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	-21	Adjoint administratif principal de 1ère classe	21
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	-1	Rédacteur	1
	Attaché	-1	Attaché principal	1
	Rédacteur principal de 2ème classe	-3	Rédacteur principal de 1ère classe	3
	Rédacteur	-4	Rédacteur principal de 2ème classe	4
	Administrateur	-1	Administrateur hors classe	1
<b>Filière technique</b>	Adjoint technique principal de 2ème classe	-52	Adjoint technique principal de 1ère classe	52
	Adjoint technique	-18	Adjoint technique principal de 2ème classe	18
	Adjoint technique principal de 1ère classe	-9	Agent de maîtrise	9
	Adjoint technique principal de 2ème classe	-12	Agent de maîtrise	12
	agent de maîtrise	-50	Agent de maîtrise principal	50
	Technicien principal	-1	Technicien principal de 2e classe	1
	Technicien principal de 1ère classe	-1	Ingénieur	1
<b>Filière médico-social</b>	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	-15	Agent de maîtrise	15
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	-3	Agent de maîtrise	3
	Agent social territorial principal de 2ème classe	-1	Agent social territorial principal de 1ère classe	1
	Agent social territorial	-1	Agent social territorial principal de 2ème classe	1
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	-14	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	14
<b>Filière animation</b>	Adjoint d'animation territorial	-1	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	1
<b>Filière culturelle</b>	Assistant de conservation	-2	Assistant de conservation principal de 2ème classe	2
	Bibliothécaire	-1	Bibliothécaire principal	1
	Adjoint territorial du patrimoine	-1	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1
<b>Total</b>		<b>-261</b>		<b>261</b>